

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Band:** 31 (1923)

**Heft:** 6

**Rubrik:** Société militaire sanitaire, assemblée générale 1923

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Société militaire sanitaire, assemblée générale 1923

C'est à Berne qu'eut lieu, le 6 mai, l'assemblée dont nous avons donné connaissance à nos lecteurs. Un grand nombre de participants ont pu saluer au Bürgerhaus: le médecin en chef de l'armée, le major D<sup>r</sup> Scherz, délégué de la Croix-Rouge suisse, les capitaines D<sup>rs</sup> Messerli et Pierrot, ainsi que M. Biehli, d'Olten, représentant l'Alliance suisse des samaritains.

Le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes ont été adoptés après quelques explications complémentaires.

La prochaine assemblée aura lieu à Liestal; c'est là aussi que se dérouleront les exercices-concours de 1924. Au sujet de ceux-ci, la décision a été prise de les prévoir plus modestes que ceux de Lausanne qui ont été extrêmement coûteux. On avertira aussi à l'avance les sections du matériel qui sera disponible pour les exercices d'improvisations, ceci afin d'éviter des prétentions incroyables qui se traduisent par des frais par trop onéreux.

La motion de la section de Genève, tendant à ce que les délégués aux assemblées puissent représenter cumulativement les votes auxquels la section qu'ils repré-

sentent a droit, a été rejetée. On a craint qu'en l'adoptant, le nombre des délégués diminuerait encore et qu'on se désintéresserait par conséquent davantage de la société en s'abstenant d'assister aux réunions annuelles.

La question de l'assurance des membres a été résolue négativement en suite des conséquences financières que son adoption eût entraîné.

Le président de la Commission des concours, D<sup>r</sup> Messerli-Lausanne, a fait un exposé intéressant concernant ces exercices et la manière de les juger. Des prescriptions seront publiées à cet égard afin que les jurys puissent travailler d'une manière plus uniforme.

Le colonel Hauser a résumé les buts auxquels doivent tendre les sections et a préconisé des exercices en commun avec les sections de samaritains. Il a insisté sur la nécessité d'une stricte discipline que doivent maintenir les représentants militaires des sections de la Société militaire sanitaire.

Un banquet très réussi a clôturé l'assemblée au cours duquel une résolution contre le service civil a été longuement acclamée.



## Assemblée annuelle des délégués de l'Alliance suisse des samaritains

à Schaffhouse, les 23/24 juin 1923

### Programme :

*Samedi 23 juin.* Dès 10 heures, remise des cartes de fête et des billets de logement au buffet de la gare (II<sup>e</sup> cl.). 19 heures: Souper à l'hôtel où le délégué est logé. Dès 20 heures (prière d'arriver à l'heure!): Soirée familière au bastion du Munot, organisée par l'Association du Munot et la section de Schaffhouse. En cas de mauvais temps, la réunion aura lieu à l'hôtel « Schiff ».

*Dimanche 24 juin.* 8 heures: Assemblée générale au *Rathauslaube*. Les délégués toucheront leurs bulletins de vote à l'entrée et contre remise des cartes d'identité.